

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

La Fondation d'entreprise EDF reçoit chaque année de très nombreux projets à étudier. Avant de procéder à votre inscription en ligne, nous vous invitons à prendre connaissance de nos 3 domaines d'intervention et des modalités de sélection des projets qui doivent impérativement être déposés sur notre site internet : <http://fondation.edf.com>



LA FONDATION



La première priorité de la Fondation d'entreprise EDF est la solidarité en France et dans le monde, partout où les besoins sont les plus criants. Au service de l'intérêt général, la Fondation EDF a également pour mission de développer un axe scientifique et un axe environnemental fort. Les salariés du Groupe, en France comme à l'international sont impliqués dans la politique de mécénat de la Fondation.



Henri Proglio

Président-Directeur Général d'EDF et Président de la Fondation EDF

LES DOMAINES D'ACTION DE LA FONDATION EDF

LA SOLIDARITE : la Fondation EDF est mobilisée dans la prévention de l'exclusion sociale et les luttes contre les discriminations. Elle agit d'abord auprès des publics les plus défavorisés pour leur donner une plus grande autonomie et de nouvelles capacités à se construire. Elle partage aux côtés des associations, le souci de la réussite éducative par la réduction du décrochage scolaire et contribue à favoriser le partage de savoirs. Elle accompagne les initiatives et les pratiques culturelles qui ont pour ambition de favoriser le vivre ensemble et les valeurs citoyennes. La Fondation privilégie les actions au cœur des quartiers en difficulté ou dans le monde rural isolé.

A l'international, au travers du mécénat de compétence de ses salariés, EDF HELP accompagne les projets de développement local, notamment en matière d'énergie, d'eau et des réseaux et peut également intervenir en urgence en cas de catastrophes naturelles ou sanitaires.

L'insertion professionnelle et l'emploi sont portés par la FAPE EDF, fondé à l'initiative des salariés et retraités d'EDF.

LA SCIENCE : la Fondation accompagne les recherches dans le domaine de la santé et de la connaissance scientifique et promeut les sciences participatives en direction de tous les publics.

En matière de science et l'enseignement, les objectifs visent la dynamisation de l'enseignement de l'énergie, l'accompagnement des étudiants dans leurs projets de formation, la valorisation de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants du monde entier. La diversité des talents scientifiques - en particulier pour accroître la place des femmes - est promue par l'octroi de bourses.

L'ENVIRONNEMENT : la Fondation EDF, en partenariat avec les experts reconnus de l'environnement, de l'écologie et des écosystèmes accompagne des recherches et des missions de découvertes en vue de contribuer au maintien des écosystèmes et d'une relation équilibrée entre l'Homme et la nature. A ce titre, elle accompagne les acteurs de terrain qui contribuent à impliquer les populations locales et privilégie la conservation des espèces animales « rempart » ou « porte drapeau » et de leurs écosystèmes.

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

- **Le projet entre dans le cadre du mécénat** : il s'agit d'une activité d'intérêt général qui n'a pas de caractère lucratif et commercial. Ce projet est socialement utile et aboutit à des résultats concrets et quantifiables. Il apporte directement des réponses nouvelles à des besoins et des attentes non pourvus au sein de la société. **La Fondation a pour objectif de faire effet de levier sur un projet spécifique et innovant directement profitable aux bénéficiaires de l'action.**
- **Le projet s'inscrit dans au moins un des 3 domaines d'intervention de la Fondation EDF** :
 - **la solidarité**
 - > prévention et lutte contre l'exclusion et les discriminations
 - > réussite scolaire et partage des savoirs
 - > solidarité internationale (EDF HELP)
 - **l'environnement**
 - > équilibre des écosystèmes et conservation des espèces
 - > enjeux environnementaux et relation Homme/Nature
 - **la science**
 - > connaissances scientifiques et sciences participatives
 - > recherches médicales et santé
 - > sciences et enseignement
- **Le projet est un projet collectif** : la Fondation ne soutient pas d'initiatives individuelles, n'apporte pas de bourse d'étude, ni de bourse ou soutien aux voyages scolaires.
- **Le projet est prioritairement porté par une structure juridique associative** qui bénéficie de plus d'un an d'existence et dont le siège social est situé en France. Toutes structures d'intervention françaises sont également éligibles. Si le projet se déroule hors du territoire français ou d'un pays dans lequel une filiale d'EDF est présente, le porteur de projet dispose de manière permanente d'une antenne sur place l'action - ou et de partenaires locaux - dans le pays où se déroule l'action.
- **Le projet proposé à la Fondation s'inscrit dans une démarche de cofinancements** de la part d'autres partenaires publics ou privés. Le soutien apporté ne peut excéder plus de 30% à 40% du montant du projet et la Fondation se réserve la possibilité de revoir le montant du don proposé lors de la présentation du projet à son comité de pilotage. La qualité des partenariats financiers et techniques noués avec d'autres structures est un élément important dans l'évaluation de la demande.
- **Le financement demandé à la Fondation EDF est destiné à la réalisation concrète d'un projet** : il n'est pas destiné principalement aux frais de fonctionnement. Il n'est jamais orienté vers l'entrée au capital d'une autre fondation ou d'autre groupement. Le soutien apporté est avant tout un tremplin au démarrage d'un nouveau projet ou doit permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà en cours. La Fondation privilégie les actions capables d'obtenir une autonomie financière à l'échéance du projet soutenu.
- **L'association garantit à la Fondation que ses relations envers ses bénéficiaires** reposent sur une relation transparente, respectueuse et éthique.
- **Les actions émanant des petites et moyennes associations disposant d'un budget annuel de fonctionnement de moins de 150 000 € relèvent en priorité des Trophées des Associations** qui récompensent chaque année les opérations exemplaires et déjà réalisées en faveur des jeunes : <http://tropheesfondation.edf.com>

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

- **Les demandes de soutien se font exclusivement en ligne** sur le site de la Fondation via le formulaire dédié : <http://fondation.edf.com> (onglet « présenter un projet »). Les dossiers admissibles sont étudiés préalablement par la Fondation et font l'objet d'une première sélection avant d'être soumis à la validation de son Comité de pilotage.
Aucun dossier reçu par papier ne peut être étudié.
- Le Comité de pilotage départage les projets selon différents critères : **intérêt pour la société civile, qualité et viabilité du projet, cohérence et complémentarité par rapport aux actions de la Fondation, nature de l'impact, caractère innovant et exemplaire...**
- Les projets retenus par le Comité de pilotage sont ensuite présentés à la décision du **Conseil d'Administration** de la Fondation EDF qui se réunit deux fois par an :
 - Les dossiers complets reçus avant le 31 mars seront étudiés à la **session de juin**.
 - Ceux qui seront réceptionnés avant le 30 septembre seront étudiés à la **session de décembre**.

Projets de solidarité internationale

(critères spécifiques)



Les actions de solidarité internationale relèvent d'EDF HELP et doivent répondre aux critères suivants :

- Le projet doit faire appel aux compétences et aux métiers d'EDF. Les salariés d'EDF participeront à la réalisation du projet sur place ou à distance ;
- Les partenaires locaux sont pleinement impliqués dans le suivi du projet qui est concret et limité dans le temps et au service du collectif et de l'intérêt général ;
- La crédibilité du porteur de projet doit être avérée (capacité à mener à terme le projet, expérience, réputation...);
- La pérennité des solutions mises en œuvre est assurée :
 - > transfert de compétences par implication et formation des populations locales
 - > financement assuré des coûts d'exploitation et de maintenance
 - > utilisation des ressources énergétiques locales (solaire, hydraulique,...)
- Les volontaires EDF HELP agissent dans un pays dans lequel leur sécurité est assurée

Les projets de solidarité internationale relèvent du Comité de pilotage spécifique « EDF HELP ». Ils et seront acceptés sous réserve d'une expertise préalable sur place. Demande d'infos sur edf-help@edf.fr

EDF HELP refusera toute demande purement financière

Science et enseignement

(critères spécifiques)

Les actions liées à « la science et l'enseignement » sont ciblées sur :

- Le financement des chaires, des masters et des contrats de partenariats d'enseignement et de recherche avec des grandes écoles et des universités, dans les domaines de l'énergie, dans les domaines scientifique, industriel, économique, sociétal, etc. ;
- L'organisation des séminaires thématiques et des colloques, conférences ou débats destinés aux enseignants et étudiants ;
- La valorisation des filières de formations scientifiques françaises en matière énergétique par l'accueil d'étudiants étrangers auxquels des bourses seront attribués, à travers les instituts de formation où ils seront accueillis;

- Le Prix Paul Caseau est décerné chaque année à trois jeunes chercheurs ou ingénieurs ayant soutenu leur thèse de doctorat dans l'année calendaire précédente.
- Le Prix Fem'Energia a vocation à promouvoir la place des femmes dans le nucléaire et attirer les femmes vers les métiers scientifiques et techniques, en mettant notamment en lumière des parcours exemplaires.
- Le Grand pris Ampère est destiné à récompenser un ou plusieurs savants français pour un travail de recherche remarquable dans le domaine des sciences mathématiques ou physiques, fondamentales ou appliquées.

Ces projets relèvent du Comité de pilotage spécifique « science et enseignement » en lien avec l'Institut de France. Vous pouvez prendre connaissance des actions soutenues sur le site dédié : <http://www.energiesdedemain.com>

CONTRACTUALISATION

- **Lorsque le projet est retenu, tout partenariat fait l'objet d'une convention.** Elle comprend un volet « suivi et évaluation » du partenariat. Les sommes versées par la Fondation sont exclusivement destinées à la réalisation du projet soutenu qui fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu d'activités et/ou d'une réunion bilan.
- **La structure devra fournir les documents administratifs et financiers :** déclaration au Journal officiel, statuts et bilans comptables, prévisionnels...
- **Le soutien porte sur une seule année** et ne peut être renouvelé sauf exception.
- **Chaque projet retenu par le Conseil d'administration de la Fondation est ensuite accompagné par un parrain du Groupe EDF** signe d'un fort attachement que porte la Fondation à la relation partenariale avec le porteur de projet.
- **Pour les projets relevant d'EDF HELP,** une convention est signée avec le bénéficiaire et l'entité EDF qui met à disposition son expertise.

CE QUE LA FONDATION EDF NE FINANCE PAS

Au niveau des structures

- les frais de fonctionnement (frais de siège, salaires...)
- le financement de support de communication (site internet, brochures, DVD....)

Au niveau des projets :

- l'éclairage technique de monuments et de sites
- tout appel à la générosité publique
- les actions événementielles (festivals, gala, dîner de charité, kermesse, fêtes médiévales, conférences, concerts...)
- les expositions ou manifestations artistiques hors des programmes de la Fondation
- les voyages d'échanges et d'études
- les projets principalement sur le temps scolaire
- les projets individuels
- la réalisation de livres ou documentaires
- les événements sportifs



L'insertion professionnelle et l'emploi sont soutenus par le **FAPE EDF**, fonds de dotation bénéficiant de la générosité des salariés et retraités du groupe EDF. Le fonds, dont EDF et sa Fondation sont membres fondateurs, s'inscrit dans le cadre de la politique de mécénat du groupe EDF en faveur de la solidarité où il couvre de manière spécifique le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi : <http://fape-edf.fr>

LES TROPHÉES DES ASSOCIATIONS

UN PROGRAMME SPÉCIFIQUE



Depuis 2009, au travers des **Trophées des Associations**, la Fondation EDF apporte son soutien aux petites et moyennes associations qui agissent en direction des jeunes notamment les plus fragiles.



Toutes sont mobilisées pour leur permettre de découvrir, connaître ou mieux s'impliquer dans la société, en agissant au travers de la solidarité, de l'environnement et des pratiques culturelles, vecteurs de la cohésion sociale. Les Trophées ont été lancés pour valoriser leur formidable engagement et récompenser des initiatives exemplaires.

La Fondation EDF invite chacun à s'impliquer et amplifier ce mouvement de solidarité en faveur des petites associations pour saluer leur indispensable travail. Au final des centaines d'associations seront ainsi mise en lumière et 30 d'entre elles sélectionnées par un jury et se partageront une dotation globale de 300 000 €.

Comment y participer ?

Vous êtes une association et avez récemment réalisé un projet ayant pour finalité d'aider les jeunes dans un des trois domaines proposés ? Rendez-vous sur notre site Internet :

tropheesfondation.edf.com.

L'ensemble des associations dont l'inscription a été validée bénéficieront d'un espace dédié destiné mieux les faire connaître.

Les récompenses : 10 prix par catégorie :

- 1 coup de cœur : 20 000 €
- 2 coups de chapeau : 15 000 €
- 3 coups de projecteur : 10 000 €
- 4 coups de pouce : 5 000 €

Retrouvez toutes les actualités de la Fondation EDF sur :

<http://fondation.edf.com>